



Modifications pour les associations employeuses

Actualité législative publié le **05/02/2020**, vu **952 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Diverses évolutions affectent les associations employeuses.

Taxe forfaitaire de 10 € sur les CDD d'usage

Diverses évolutions moins significatives pourront par ailleurs affecter les associations employeuses, parmi lesquelles la création d'une taxe forfaitaire de 10 € sur chaque [contrat d'usage](#) conclu à partir du 1er janvier 2020.

Cette taxe ne concernera néanmoins ni les CDDU d'insertion conclus par les associations intermédiaires du secteur de l'insertion par l'activité économique, ni les CDD conclus avec les intermittents du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma.

Exonération de taxe d'apprentissage

La LF 2020 rétablit l'exonération de [taxe d'apprentissage](#), en complément des exonérations de contribution formation professionnelle et de taxe sur les salaires dont peuvent bénéficier les organismes agissant sans but lucratif et dont la gestion est désintéressée.

Cette nouvelle est néanmoins tempérée par l'annonce de la suppression de ces mêmes exonérations de contribution formation et de taxe d'apprentissage à compter du transfert de leur recouvrement à l'Urssaf, soit au plus tard au 1er janvier 2022. L'exonération de taxe sur les salaires ne serait pas, elle, concernée.

Augmentation de l'abattement de taxe sur les salaires

Notons enfin le nouveau montant de l'abattement de [taxe sur les salaires](#) dont bénéficient les organismes sans but lucratif, qui s'établit à 21 043 € en 2020.

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
- [Révoquer un dirigeant d'association](#)

- [Démission du dirigeant d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Exclure un membre d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)

- [Comment embaucher des salariés dans une association ?](#)
- [Comment licencier le salarié d'une association ?](#)
- [Comment utiliser le chèque-emploi associatif ?](#)
- [Qu'est-ce que le volontariat associatif ?](#)
- [Peut-on être dirigeant et salarié d'une association ?](#)
- [Association employeur : les charges sociales](#)
- [Comment se répartissent les pouvoirs entre le Président et le directeur salarié de l'association ?](#)
- [Spectacle organisé par une association : les formalités liées aux artistes](#)
- [Comment embaucher un artiste via le GUSO ?](#)
- [Une association a-t-elle un numéro Siret ?](#)
- [Les associations employeur doivent-elles s'acquitter de la taxe d'apprentissage ?](#)
- [Les associations employeur sont-elles redevables de la participation à la formation professionnelle continue ?](#)